



*Catalogue
des prestations
petite enfance
2026*

Rainbow AudiFormaConseil

Cabinet de Conseil et d'audits qualité & Organisme de formation en petite enfance
Rainbowafc.com

Contact@rainbowafc.com

06 16 74 05 80

Sommaire

Présentation

L'Audit Qualité

- ✓ Diagnostic Interne : État des lieux et évaluation des pratiques.
- ✓ Accompagnement Qualité : Mise en conformité et amélioration continue.
- ✓ Expertise Outils : Création et déploiement d'outils de pilotage personnalisés.

Le Conseil

- ✓ Organisation : Optimisation des structures et du fonctionnement.
- ✓ Management : Accompagnement des équipes et des cadres.
- ✓ Ingénierie documentaire : Élaboration des protocoles et du cadre réglementaire.

La formation

- ✓ Notre ADN : Philosophie, engagements et démarche pédagogique.
- ✓ Ingénierie & Qualité : Objectifs de formation et indicateurs de réussite
- ✓ Cadre Pratique : Modalités d'inscription et financements (OPCO).
- ✓ Le Catalogue : Les thématiques et formations proposées.



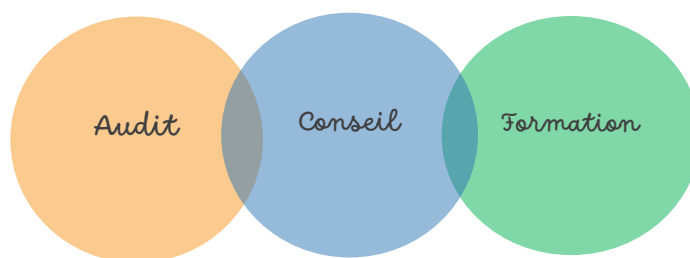
RAINBOW AudiFormaConseil,
*Votre partenaire privilégié pour accompagner
le déploiement de la qualité en structure petite enfance !*

Dans un paysage réglementaire en pleine mutation, **RAINBOW AudiFormaConseil** accompagne les gestionnaires et directeurs pour transformer les obligations qualité en leviers de bienveillance et d'épanouissement pour les enfants, les familles et les équipes !

La démarche Qualité : pour un engagement éthique et holistique

Aujourd'hui en France, s'engager dans une démarche qualité n'est plus une simple intention, c'est désormais une obligation réglementaire. C'est ajuster vos pratiques et votre organisation aux missions fondamentales de la petite enfance : « veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés »¹. C'est s'inscrire dans le nouveau cadre du Décret n° 2025-304², qui place désormais l'évaluation continue au cœur de l'organisation de votre structure et des pratiques professionnelles.

Pour y répondre, **RAINBOW AudiFormaConseil** vous propose des solutions sur-mesure autour de trois axes complémentaires :



- **ÉVALUER – Sécuriser votre accueil par un diagnostic rigoureux et bienveillant**
- **ORGANISER – Structurer votre quotidien pour une gestion sereine et performante**
- **SE FORMER – Cultiver les compétences pour une haute qualité éducative partagée**

La démarche qualité en petite enfance, un cercle vertueux au profil de tous !

Notre mission est de contribuer au déploiement d'un accueil de haute qualité éducative, fondé sur la sécurité affective et le développement global de l'enfant.

Aurélia Verrier
Présidente Rainbow AudiFormaConseil

¹ Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

² Décret n° 2025-304 du 1er avril 2025 relatif au fonctionnement, à l'autorisation et à l'évaluation de la qualité des établissements d'accueil du jeune enfant.



L'Audit

Pour une démarche qualité globale !

Un soutien personnalisé pour garantir votre conformité réglementaire d'une structure unique ou d'un réseau d'établissement, afin de :

Évaluer

- ✓ **Garantir la cohérence** : Aligner vos pratiques quotidiennes avec vos engagements pris auprès des familles.
- ✓ **Privilégier l'adaptation** : Refuser la standardisation pour respecter l'identité de votre structure.
- ✓ **Initier un progrès continu** : Inscrire la structure dans une dynamique d'amélioration face aux nouveaux enjeux du secteur.

*Nos diagnostics valorisent vos pratiques
et certifient votre engagement.*

Diagnostic qualité sur mesure

Nous évaluons votre conformité sur quatre piliers :

- ✓ **Normes** : Respect de la réglementation en vigueur.
- ✓ **Environnement** : Hygiène, sécurité et adaptation des locaux.
- ✓ **Pilotage** : Management, organisation, gestion administrative et financière.
- ✓ **Terrain** : Accueil de l'enfant et relation aux familles.

Solutions & Suivi

- ✓ **Restitution** : Synthèse écrite et présentation orale.
- ✓ **Action** : Plan correctif et outils concrets.
- ✓ **Pérennité** : Suivi post-audit pour maintenir vos exigences.

Formats d'intervention

- ✓ **En mode Projet** : Intervention ciblée sur un besoin spécifique (Pédagogie, HACCP, organisation ...).
- ✓ **En supervision continue : Référent qualité pour une démarche globale** :
 - **Stratégie** : Définir et évaluer vos objectifs qualité.
 - **Outils** : Créer des processus clairs et efficaces.
 - **Équipes** : Animer et impliquer vos collaborateurs pour donner du sens.
 - **Coordination** : Piloter le déploiement d'une démarche qualité durable.

*Des experts métier et de la qualité
pour accompagner et sécuriser
la réussite de votre démarche Qualité !*



Le Conseil

Pour une gestion opérationnelle efficace !

Un accompagnement opérationnel pour structurer, organiser et optimiser votre fonctionnement quotidien, de la création au pilotage quotidien :



- ✓ **Organiser pour mieux accueillir** : Simplifier pour plus de fluidité
- ✓ **Alléger votre quotidien** : Des processus clairs pour des équipes sereines.
- ✓ **Sécuriser la structure** : Allier rigueur opérationnelle et bien-être au travail.

Nos prestations de conseil structurent votre organisation et sécurisent le cadre de vos missions éducatives.

Conseil & Accompagnement Opérationnel

Nous élaborons des solutions sur mesure pour la gestion de votre structure ou de votre réseau :

- ✓ **Pilotage de projet** : Ingénierie globale de projets d'ouverture, d'extension ou de reprise de structure.
- ✓ **Optimisation** : Aide à la réorganisation, restructuration ou extension (aménagement, management, gestion, finances...).
- ✓ **Expertise Metier** : aide à la rédaction de projets (pédagogique, écologique, projets innovants, ...)
- ✓ **Santé & Sécurité** : Elaboration des protocoles obligatoires (protocoles d'urgence, document unique, évacuation incendie, ...)

Formats d'intervention

- ✓ **Mode Projet** : Intervention ciblée sur une période déterminée pour répondre à une demande spécifique.
- ✓ **Supervision continue** : Un accompagnement global selon 4 domaines clés :
 - **Éducation & Pédagogie** : Faire vivre le projet au quotidien.
 - **Santé & Sécurité** : Prévention, hygiène et protocoles.
 - **Gestion & Organisation** : Fluidifier les processus administratifs.
 - **Démarche Qualité** : Maintenir les standards opérationnels.



Une synergie d'experts métier et techniques au service de vos projets pour transformer vos enjeux en solutions opérationnelles.



La formation

Pour des équipes expertes et engagées

Nos formations accompagnent la montée en compétences de vos équipes et la réussite de leurs missions éducatives.

De
Former

- ✓ **Pratiques professionnelles** : approfondir l'accompagnement de l'enfant.
 - ✓ **Organisation & Management** : piloter vos équipes avec sérénité.
 - ✓ **Qualité & Réglementation** : garantir un accueil conforme et exigeant.
- Ces parcours permettent d'acquérir, d'entretenir ou de perfectionner vos compétences, (conformément aux articles L 6313-1 et suivants du Code du travail).

*Des formateurs qualifiés et engagés
pour redonner du sens aux missions de vos équipes
et de la sérénité à votre management*

La philosophie

Nos formations s'appuient sur les dernières avancées scientifiques, cliniques et pédagogiques du champ de l'enfance. Nous privilégions les pédagogies actives pour révéler le plein potentiel de chacun selon ces principes fondamentaux :

- ✓ **Défendre l'intérêt supérieur de l'enfant** : Respecter les besoins spécifiques de chacun.
- ✓ **Éduquer à la vie en société** : Favoriser l'autonomie, l'entraide et la coopération.
- ✓ **Considérer l'enfant comme un sujet acteur** : Soutenir l'apprentissages par l'observation, et l'expérimentation autonome.
- ✓ **Valoriser le lien social** : Garantir des relations fiables, continues et attentionnées.
- ✓ **Reconnaître le rôle de l'environnement** (social, temporo-spatial, matériel) : soutenir la qualité du "prendre soin" au quotidien

Les intervenants sont des experts de la petite enfance (EJE, psychomotricienne, Arthérapeute, infirmière puéricultrice ...) formés à l'andragogie et aux dernières techniques d'animation

La démarche pédagogique

Basée sur l'andragogie active, nos formations sont interactives, ludiques et rigoureuses, plaçant l'apprenant, au cœur de son évolution pour favoriser le plaisir d'apprendre. Nous proposons :

Une structure de programme rigoureuse :

- ✓ Définition des prérequis, compétences visées et objectifs mesurables.
- ✓ Programmes détaillés et outils d'animation innovants.
- ✓ Évaluation des acquis au niveau des connaissances, de la pratique et de la posture.

Un accompagnement sur mesure : analyse de vos attentes pour adapter le contenu à votre public ou concevoir des formats personnalisés (conférences, journées pédagogiques, interventions de terrain, etc.).

Une pédagogie immersive et diversifiée

Pour faciliter la mémorisation et l'appropriation, nous alternons différents modes d'apprentissage pour les apports théoriques, les exercices pratiques. et faciliter des échanges constructifs :

- **Organisation dynamique** : Travaux de groupe, binômes et séquences individuelles.
- **Outils variés** : Brainstorming, sondages, tests et jeux pédagogiques.
- **Mises en situation** : Études de cas, observations et jeux de rôles.

Votre dispositif de formation adapté

Pour chaque formation le **prérequis principal** est d'exercer dans le domaine de la petite enfance.

Les méthodes et moyens pédagogiques :

- **Apports Théoriques** : Temps d'échanges et apports théoriques ciblés.
- **Pratiques Immersives** : Travaux en sous-groupes, expérimentations et mise en situation
- **Outils d'Animation** : Méthodes actives (brainstorming, jeux), supports visuels (photos, vidéos) et supports écrits.
- **Environnement de Travail** : Salle de formation dédiée, espace de pratique et matériel sensoriel complet.

Le suivi et cadre administratif

Le bon déroulement de nos formations repose sur une organisation structurée :

- **Convocation** : Envoyée 3 semaines avant le début de la session (dates, lieux, horaires).
- **Assiduité** : Justification de présence par feuilles d'émargement quotidiennes (stagiaire et formateur).
- **Engagement** : Respect du règlement intérieur durant toute l'action de formation.
- **Processus d'évaluation** : mise en place afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de la formation :
 - ✓ Initiale : diagnostic des besoins et des pré-acquis en amont de formation
 - ✓ Continue : vérification de l'évolution de l'apprentissage durant la session
 - ✓ Finale : mesure du niveau acquis et recueil de la satisfaction globale
 - ✓ Post formation : Enquête de transfert des acquis sur le terrain à distance.

Une attestation de formation de fin de formation est remise à chaque stagiaire (objectifs, nature, durée et résultats).

La démarche qualité

RAINBOW AFC est certifié QUALIOPi au titre de la catégorie : actions de formation. Cette certification atteste de la conformité de nos prestations aux critères de qualité de l'État et permet la prise en charge de nos formations par les OPCO.

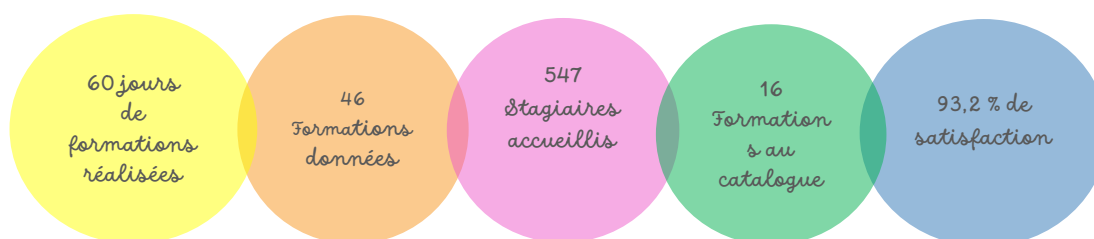


Nous collectons des indicateurs de qualité pour chaque formation :

- Nombre de formations données/ Nombre de jours de formation
- Nombre de participants accueillis/ Taux de satisfaction à chaud

Les résultats des indicateurs Qualité sont mis à jour annuellement et consultables sur notre site www.rainbowafc.com Ils peuvent être communiqué sur simple demande par le client.

Quelques chiffres 2026.



Découverte de la démarche Snoezelen en Petite Enfance

Plébiscité par les enfants et les professionnels, Snoezelen est une démarche de bien-être au cœur des sens. C'est un espace sensoriel modulable, offrant une occasion précieuse de rencontre authentique. C'est un temps d'exploration et de partage où l'enfant peut, à son rythme, s'ouvrir au monde et se ressourcer en toute sécurité, porté par la présence bienveillante de l'adulte. Cette démarche invite les équipes à développer une posture professionnelle bienveillante et une présence attentive et soutenante.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de découvrir les bases de la démarche Snoezelen appliquée à l'enfant, de comprendre comment la mettre en place dans sa structure et de l'importance d'ajuster sa posture vis-à-vis de l'enfant.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Pré requis

- Connaissances de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs de formation

- Développer ses connaissances sur l'enfant sensoriel-émotionnel-relationnel
- Connaître les bases de la démarche snoezelen
- Connaître le matériel (utilisation, utilité)
- Comprendre comment aménager un espace sécurisant
- Identifier le déroulé d'une séance Snoezelen
- Repérer les éléments de la posture auprès de l'enfant

Contenu et déroulé de la formation

- **La démarche Snoezelen**
 - Définition, contexte et cadre historique
- **Le développement de l'enfant**
 - Le sensoriel, l'émotionnel et le relationnel
 - Les particularités sensorielles liées au handicap
- **L'espace sensoriel en structure**
 - L'intérêt pour l'enfant, le professionnel et les familles
 - L'utilité et l'utilisation du matériel sensoriel
 - L'organisation et l'animation de séance sensorielle
 - Le positionnement auprès de l'enfant

Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations sensorielles Aménagement d'espace sensoriel	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Salle de formation et de pratique Matériel sensoriel Supports écrits	Quiz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance expérimentés dans la démarche (EJE, psychomotricienne, Arthérapeute, infirmière puéricultrice ...)

Durée : 7 heures - 1 jour

Délai : Cf planning annuel

Lieux : sur site en INTRA

Tarif : sur devis

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

Initiation à la démarche Snoezelen en Petite Enfance

Plébiscité par les enfants et les professionnels, Snoezelen est une démarche de bien-être au cœur des sens. C'est un espace sensoriel modulable, offrant une occasion précieuse de rencontre authentique. C'est un temps d'exploration et de partage où l'enfant peut, à son rythme, s'ouvrir au monde et se ressourcer en toute sécurité, porté par la présence bienveillante de l'adulte. Cette démarche invite les équipes à développer une posture professionnelle bienveillante et une présence attentive et soutenante.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de maîtriser les bases de la démarche Snoezelen appliquée à l'enfant, de la mettre en place dans sa structure et d'approfondir son savoir être en développant une qualité de présence essentielle à la relation à soi et à l'enfant.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service pédiatriques ...)

Pré requis

- Connaissances de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs pédagogiques

- Développer ses connaissances sur l'enfant sensoriel-émotionnel-relationnel
- Connaître les bases de la démarche snoezelen
- Connaître le matériel (utilisation, utilité)
- Aménager un espace sécurisant
- Organiser et mener une séance Snoezelen
- Adapter sa posture à l'enfant

Contenu et déroulé de la formation

- **Définition, contexte et cadre historique de la démarche Snoezelen**
 - Les lieux d'accueil de l'enfance : missions et valeurs
 - L'historique et le concept de base
- **Apports théoriques sur le développement de l'enfant**
 - Les différents besoins et compétences de l'enfant
 - La place du sensoriel, de relationnel et de l'émotionnel dans le développement
 - Les particularités sensorielles liées au handicap
- **L'espace sensoriel en structure**
 - L'intérêt pour l'enfant, le professionnel et les familles
 - L'utilité et l'utilisation du matériel sensoriel
 - Les règles d'usage et organisation de l'espace
- **La posture professionnelle**
 - Le positionnement auprès de l'enfant
 - Les bases de la communication verbales, et non verbale
 - L'organisation et l'animation de séance sensorielle

Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations sensorielles Aménagement d'espace sensoriel	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Salle de pratique Matériel sensoriel Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quiz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance expérimentés dans la démarche (EJE, psychomotricienne, Arthérapeute, infirmière puéricultrice ...)

Durée : 7 heures par jour - 2 jours consécutifs - soit 14 heures de formation

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

Référent de projet Snoezelen en Petite Enfance

Plébiscité par les enfants et les professionnels, Snoezelen est une démarche de bien-être au cœur des sens. C'est un espace sensoriel modulable, offrant une occasion précieuse de rencontre authentique. C'est un temps d'exploration et de partage où l'enfant peut, à son rythme, s'ouvrir au monde et se ressourcer en toute sécurité, porté par la présence bienveillante de l'adulte. Cette démarche invite les équipes à développer une posture professionnelle bienveillante et une présence attentive et soutenante.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de maîtriser les connaissances et la pratique snoezelen, d'utiliser les outils de gestion de projet pour la démarche Snoezelen et d'accompagner les équipes dans le déploiement de la pratique en structure Petite enfance.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Pré requis

- Connaissances de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs pédagogiques

Développer ses connaissances sur l'enfant sensoriel-émotionnel-relationnel

- Connaître les bases de la démarche snoezelen
- Connaître le matériel (utilisation, utilité)
- Aménager un espace sécurisant
- Organiser et mener une séance Snoezelen
- Maîtriser toutes les étapes d'un projet
- Accompagner une équipe au déploiement d'un projet sensoriel

Contenu et déroulé de la formation

- **Définition, contexte et cadre historique de la démarche Snoezelen**
 - Les lieux d'accueil de l'enfance : missions et valeurs
 - L'historique de l'approche Snoezelen
 - Les concepts de base de la démarche
- **Apports théoriques sur le développement de l'enfant**
 - Les différentes étapes
 - La place des organes sensoriels
 - Les différents besoins de l'enfant
 - L'apport des dernières connaissances en neuroscience
- **L'espace sensoriel en structure**
 - L'intérêt pour l'enfant, le professionnel et les familles
 - L'utilité et l'utilisation du matériel sensoriel
 - Les règles d'usage et organisation de l'espace



- **La posture professionnelle et savoir être**
 - Les différentes missions auprès de l'enfant
 - Les bases de la communication
 - Être en relation, oui mais comment... ?
 - Observer, oui mais quoi... ?
 - Organisation et animation de séance sensorielle
- **Être référent d'un projet sensoriel**
 - Les différentes étapes du projet
 - L'écrit du projet : structure et contenu
 - La transmission de connaissances
 - Les outils d'animation et d'évaluation

Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations sensorielles Aménagement d'espace sensoriel	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Salle de pratique Matériel sensoriel Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quizz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance expérimentés dans la démarche (EJE, psychomotricienne, Arthérapeute, infirmière puéricultrice ...)

Durée : 7 heures par jour – 3 jours consécutifs, soit 21 heures de formation
Délai : Cf. Planning annuel
Tarif : sur devis
Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière
Modalité : présentielle
Action de formation de perfectionnement et développement des compétences
Domaine de l'Éducation
Accessibilité Handicap
Version 2026

Sensorialité et créativité du jeune l'enfant

Les sens sont au cœur du développement de l'enfant ! Avec le mouvement, c'est le principal outil dont il dispose pour explorer le monde qui l'entoure ! Sentir, goûter, observer, écouter, toucher est essentiel à l'enfant pour comprendre son environnement.

L'art, c'est aussi le monde des sens ! Un tableau qui touche le regard, un morceau de musique qui résonne à l'oreille, une danse qui emporte le corps, un met qui réveille les papilles.... L'art qui provoque sensations et émotions pour celui qui l'admire. Art et Sens sont en résonance dans le fait qu'il touche le cœur et crée du lien entre l'artiste et son public.

Pour l'enfant qui est un être sensoriel, émotionnel et relationnel, explorer les sens à travers l'Art, ça tombe sous le sens car ça fait sens ! C'est l'ARTpprentissage ! C'est donner du sens au beau, c'est ouvrir la porte de l'imaginaire et de la créativité à travers une expérience sensorielle et émotionnelle, c'est partager le langage de l'émerveillement !

Compétences acquises

Cette formation permettra au stagiaire de maîtriser les leviers du développement sensoriel de l'enfant, de concevoir des projets d'éveil artistique basés sur l'exploration et l'émotion et d'animer des expériences créatives favorisant l'émerveillement et le lien au sein des structures Petite Enfance.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Pré requis

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs pédagogiques

- Approfondir ses connaissances sur le développement de l'enfant
- Comprendre le lien entre l'art et les sens sous toutes ses formes
- Expérimenter le monde à travers ses sens
- Imaginer, inventer, créer des ateliers sensoriels et artistiques
- Organiser et mener des ateliers sensoriels et artistiques
- Adapter sa posture à l'enfant et accompagner son expérience créatrice

Contenu et déroulé de la formation

- **Le développement de l'enfant**
 - La place des sens, de la relation et des émotions dans le développement de l'enfant
 - L'apport des neurosciences dans la construction de l'intelligence de l'enfant
 - Le premier langage : Les sens et le corps à travers le langage non verbal
 - Les particularités sensorielles liées au handicap chez l'enfant
- **L'enfant et l'Art**
 - Les figurations de l'enfant dans l'Art : représentation et place de l'enfant dans la société
 - L'art pour s'exprimer, s'enrichir, partager, rêver et grandir
 - Curiosité, activité ludique et créations spontanées de l'enfant
 - Dialogue de l'enfant avec la création et les émotions

- **L'Art et les sens**
 - Les différentes approches pédagogiques en lien avec les sens et l'Art (Reggio Emilia, Steiner, Montessori, Créatectura...)
 - Les différents modes d'expression artistique : peinture, sculpture, musique, chants, livres ...
 - Les différentes sources d'exploration sensorielle : la matière, les sons, les images, le mouvement ...
- **L'environnement sensoriel**
 - Les composantes sensorielles et le langage de l'environnement
 - L'environnement et les interactions sociales : impacts et conséquences
 - Le vécu sensoriel de l'espace : exploration, sensation, perception et représentation
 - Créer un environnement sensoriel adapté à l'enfant
- **La posture professionnelle et l'accompagnement de l'enfant**
 - Le positionnement auprès de l'enfant
 - Observer, oui mais quoi ... ?
 - Être en relation, oui mais comment... ?
 - Les bases de la communication (verbales, et non verbale)
 - L'organisation et l'animation d'ateliers et activités sensorielles et artistiques

Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Créations artistiques	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Salle de pratique Supports de formation Matériel artistique Listing des ressources	Quizz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, Arthérapeute, infirmière puéricultrice) artistes, plasticiens.

Durée : 7 heures par jour – 2 jours consécutifs - soit 14 h de formation

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

La communication non verbale, les gestes avant les mots !

Dès son plus jeune âge, l'enfant développe des interactions avec son environnement. Il communique essentiellement à partir de son corps dans un registre non verbal fait de gestes, d'expression, de postures et autres babillages pour exprimer ses besoins et ses émotions. Bébé, il observe en suivant du regard, puis imite ses pairs avant d'engager une communication verbale plus ritualisée et sociale. Il interagit avec son environnement à travers de nombreux codes physiques et vocaux que l'adulte doit apprendre à détecter pour améliorer sa communication avec l'enfant dans son accompagnement quotidien.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de décoder les étapes du développement du langage chez l'enfant, de maîtriser les outils de communication préverbale (gestes, expressions, postures) et d'adapter sa propre posture professionnelle pour favoriser un accompagnement bienveillant fondé sur l'observation fine des signaux de l'enfant.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Pré requis

- Connaissances générales sur le développement et les besoins de l'enfant
- Connaissances de l'accueil dans les structures de l'enfance (population, missions, organisation...)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes étapes de la communication de l'enfant avec son environnement
- Connaître les étapes de l'acquisition du langage de l'enfant
- Connaître le lexique de communication préverbal de l'enfant
- Savoir observer les différents signaux de communication de l'enfant
- Maîtriser les différents outils de communication avec l'enfant
- Adapter sa communication pour une posture bienveillante

Contenu et déroulé de la formation

- **Définition et cadre théorique de la communication**
 - Définition et mécanismes de la communication
 - Les différents langages de l'enfant (corporel, sensoriel, émotionnel ...)
 - Le langage non verbal et éthologique
 - L'acquisition du langage verbal entre 0 et 3 ans
- **Pour une meilleure communication au quotidien**
 - L'observation du lexique pré verbal par âge
 - L'expression des besoins et des émotions de l'enfant
 - L'utilité et l'utilisation des différents outils de communication (BABI, DBL, LSF bébés, approche éthologique, CNV, communication positive ...) et les pièges à déjouer



o **La posture professionnelle dans la communication**

- Le positionnement non verbal et éthologique auprès de l'enfant
- La communication bienveillante dans la gestion des émotions
- Cohérence et communication entre adultes pour accompagner l'enfant

Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Exercices corporels Jeux de rôles non verbaux Identification des émotions	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Supports de synthèse de la formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quizz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Plan d'action personnalisé Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, Arthérapeute, infirmière puéricultrice)

Durée : 7 heures par jour – 2 jours consécutifs - soit 14 h de formation

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

Porter un enfant, tout un art ?

Le portage des bébés est une pratique observable dans toutes les cultures à travers le monde. En crèche, au quotidien, le portage des plus petits est un acte fondamental pour bien accompagner l'enfant dans son développement global. Le portage physique, psychique et émotionnel offre une sécurité et contenance à l'enfant et ouvre sur des pratiques professionnelles réfléchies et adaptées.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de maîtriser les techniques de portage physiologique et de contenance, d'intégrer les dimensions psychiques et émotionnelles du porter dans le soin quotidien, et d'ajuster ses pratiques professionnelles pour garantir la sécurité affective et le développement global de l'enfant en structure.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Prérequis

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs

- Être capable de porter l'enfant de manière physiologique dans le respect de son développement neurologique et psychomoteur
- Avoir compris l'importance du portage dans les bras

Contenu et déroulé de la formation

- **Les différentes étapes du développement psychomoteur de l'enfant**
 - Identifier les étapes clés : Maîtriser la chronologie des acquisitions (tonus, retournements, quatre-pattes, marche).
 - Respecter le rythme : Savoir observer les progrès de l'enfant pour proposer un environnement adapté à ses capacités réelles.
- **La technique du portage : enroulement, appui, soutien du bassin**
 - Pratique physiologique : Appliquer l'enroulement du dos, le soutien du bassin et le respect de l'axe tête-cou-tronc.
 - Ajustement relationnel : Utiliser son corps comme une enveloppe sécurisante (contenance) pour apaiser l'enfant.
 - Santé du pro : Maîtriser l'ergonomie (appuis, centre de gravité) pour prévenir les troubles musculosquelettiques.
- **La posture professionnelle dans le portage**
 - Prise de conscience du corps et du dialogue corporel
 - Être contenant
 - Ergonomie du porteur
 -



Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations Mise en situation corporelle Jeu de rôle Retour d'expérience	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Cas pratiques Salle de pratique Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quizz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, Arthérapeute, infirmière puéricultrice)

Durée : 7heures par jour – 2 jours consécutifs - soit 14 h de formation

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

Accompagner le développement psychomoteur du jeune enfant

Apprendre à marcher, à communiquer, à manger seul, à gérer ses émotions ... Cela demande beaucoup de pratique pour l'enfant ! Le développement psychomoteur est à la base des acquisitions quotidiennes que font les plus petits dans l'enfance, de la dépendance à l'autonomie motrice et psychique. Pour les professionnels, connaître les bases du développement est indispensable pour offrir un accompagnement adapté. Comprendre les différentes étapes permet d'ajuster sa posture tant au niveau des gestes, des attitudes, des paroles, que des propositions d'éveil faites et respecter son rythme et ses besoins de chaque enfant.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de repérer les étapes clés du développement psychomoteur de l'enfant vers l'autonomie, d'ajuster sa posture et ses gestes professionnels pour respecter le rythme individuel de chacun, et de concevoir des environnements d'éveil adaptés aux besoins moteurs et psychiques des jeunes enfants.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Prérequis

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs

- Approfondir ses connaissances sur le développement psychomoteur
- Connaître les conditions favorables à un développement psychomoteur fluide et harmonieux
- Améliorer ses capacités d'observation du développement psychomoteur
- Être capable de mettre en place un environnement matériel et humain propice au développement harmonieux et physiologique pour l'épanouissement psychomoteur de chaque enfant

Contenu et déroulé de la formation

- **Les différentes composantes et étapes du développement psychomoteur de l'enfant**
 - La construction de l'enveloppe corporelle, du schéma corporel
 - La place centrale de la proprioception et de la motricité libre
 - Les facteurs influençant le développement psychomoteur de l'enfant
 - La place du jeu et des soins dans le développement psychomoteur
- **Les outils d'accompagnement :**
 - L'aménagement et le matériel de l'espace
 - Le portage physiologique
 - La posture et les gestes ajustés du professionnel



Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations Mise en situation Retour d'expérience Études de cas concrets	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Cas pratiques Salle de pratique Supports de formation Listing des ressources	Quizz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, Arthérapeute, infirmière puéricultrice)

Durée : 7heures par jour – 3 jours consécutifs - soit 21h de formation

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

La co-éducation en question en structure d'accueil !

Démarche d'éducation partagée entre les familles et l'établissement d'accueil. La coéducation est un processus interactif et collectif qui favorise la socialisation de l'enfant où la cohérence des attitudes éducatives à son égard est essentielle ! Entre savoirs, pratiques et cultures familiales, comment accueillir l'enfant et sa famille dans le plus grand respect ?

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de maîtriser les principes de la coéducation pour construire une alliance éducative avec les familles, de garantir la cohérence des pratiques entre la maison et la structure, et d'adopter une posture de communication respectueuse pour accueillir la diversité des cultures familiales au profit du bien-être de l'enfant.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Prérequis

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs :

- Comprendre les principes de la co-éducation, accompagner ensemble l'enfant à bien grandir
- Connaître les outils favorisant la création d'une relation de co-éducation avec les familles accueillies Accueillir et écouter chaque famille avec bienveillance
- Adopter une communication verbale et non verbale sécurisantes lors des échanges avec les familles

Contenu et déroulé de la formation

- **La co-éducation en question**
 - Les différents concepts : coéducation, soutien à la parentalité et partenariat
 - L'éducation du jeune enfant, une responsabilité collective partagée
 - La place des parents dans les structures petite enfance
- **La co-éducation : ses enjeux et ses limites**
 - Travailler ensemble dans l'intérêt du jeune enfant
 - Le cadre pour garantir la qualité de l'accueil
- **La co-éducation au quotidien**
 - L'observation, outil de co-éducation
 - Les outils de la communication avec les familles
 - Les temps partagés avec les familles au quotidien



Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations Mise en situation Retour d'expérience Études de cas concrets	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Cas pratiques Salle de pratique Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quiz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice)

Durée : 7 heures par jour – 2 jours consécutifs - soit 14 h de formation
Délai : Cf. Planning annuel
Tarif : sur devis
Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière
Modalité : présentielle
Action de formation de perfectionnement et développement des compétences
Domaine de l'Éducation
Accessibilité Handicap
Version 2026

La Bien-traitance, au cœur des pratiques quotidiennes !

Plus que jamais d'actualité, aborder le concept de bien-traitance est devenu aujourd'hui une nécessité dans les structures d'accueil petite enfance. Penser l'accueil de l'enfant et sa famille dans la bien-traitance, est une démarche significative de recherche d'amélioration de la qualité pour répondre au plus près, des besoins des tous petits.

Assurer à l'enfant respect physique, psychique et affectif place l'adulte dans une démarche de bien-traitance tout en offrant à l'enfant un cadre sécurisant pour s'épanouir.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de s'approprier le concept de bien-traitance comme levier de qualité, de veiller au respect de l'intégrité physique, psychique et affective de l'enfant, et d'analyser ses propres pratiques professionnelles pour garantir un cadre sécurisant et une réponse adaptée aux besoins individuels de chaque famille.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Prérequis

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs :

- Clarifier les différentes notions autour de la bien-traitance
- Remédier aux pratiques inadaptées
- Identifier les conditions favorisant la bien-traitance
- Analyser et faire évoluer ses pratiques professionnelles pour un accueil de qualité
- Intégrer les « bonnes » pratiques professionnelles bien-traitantes dans sa posture

Contenu et déroulé de la formation

- **Définition et cadre légal**
 - Les concepts de la bien-traitance
 - La charte de bien-traitance nationale
 - Le cadre institutionnel et juridique
- **La posture professionnelle bien-traitance**
 - Les valeurs et missions professionnelles
 - Les « Douces violences », identification et impact
 - La charte de bien-traitance institutionnelle
- **La bien-traitance au quotidien**
 - Les conditions favorables à la démarche de bien-traitance
 - Les savoirs faire et savoirs être bien-traitants
 - Les outils d'évaluation des pratiques



Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations Mise en situation Retour d'expérience Études de cas concrets	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Cas pratiques Salle de pratique Supports de formation Listing des ressources	Quiz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice)

Durée : 7 heures par jour – 2 jours consécutifs - soit 14 h de formation

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

L'observation, un outil indispensable en petite enfance

Véritable outil de travail, l'observation permet aux professionnels de mieux connaître et comprendre les besoins de l'enfant et ajuster les pratiques quotidiennes. L'observation n'est pas seulement un moment où l'on regarde ce que fait l'enfant, mais un processus où l'on regarde l'enfant pour savoir ce que l'adulte et le milieu doivent changer.

Cette formation invite les équipes à faire de l'observation un levier quotidien pour affiner la connaissance de chaque enfant et enrichir la qualité de l'accueil. En développant des méthodes concrètes et une posture ajustée, les professionnels apprennent à traduire leurs regards en actions éducatives porteuses de sens, facilitant ainsi des interactions harmonieuses entre l'enfant, l'équipe et les parents.

Compétences visées

Les stagiaires auront acquis une méthode d'observation professionnelle pour choisir les outils et angles pertinents, sauront documenter et analyser avec rigueur les comportements et les évolutions de l'enfant. Ils seront ainsi capables d'identifier précisément ses besoins spécifiques afin d'adapter leurs pratiques éducatives et de communiquer efficacement leurs constats avec les familles.

Publics concernés :

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Pré requis :

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux de l'observation professionnelle dans le cadre éducatif
- Maîtriser l'observation pratique pour optimiser l'accompagnement des enfants.
- Identifier les éléments essentiels de l'observateur.

Contenu et déroulé horaires de la formation

- **Les fondamentaux de l'observation**
 - Définition, enjeux et finalités
 - Posture professionnelle et éthique
 - Observation vs interprétation
- **Méthodes et outils d'observation**
 - Observation libre, dirigée, participante, non participante
 - Supports : grilles, camets, outils numériques
- **Observer pour mieux comprendre l'enfant**
 - Développement global : psychomoteur, affectif, social
 - Repérage des besoins et signes d'alerte
 - Adapter les pratiques éducatives à partir des observations
- **Transmettre et valoriser les observations**
 - Rédaction claire et objective
 - Partage en équipe : réunions, projets personnalisés
 - Confidentialité et respect de l'enfant



Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe	Brainstorming, jeux de rôle Supports de formation Supports vidéo, références bibliographiques	Quizz durant la formation présentielle Evaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice, psychologue, ...)

Durée : 7 heures par jour de formation

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

Les transmissions, un outil essentiel au quotidien pour mieux communiquer et accompagner !

La communication est au cœur du travail quotidien des professionnels de l'enfance ! Que ce soit avec les enfants, où en équipe où encore avec les parents, la question des transmissions est essentielle pour mieux accompagner, pour mieux collaborer et assurer le respect de la coéducation avec les parents.

Bien communiquer aide à mieux recueillir les informations utiles, améliorer l'observation des enfants dans leur développement et partager leurs vécus avec l'équipe et les parents. Elle renforce le lien de confiance avec les parents pour offrir un accueil de qualité des enfants dans l'écoute et la bienveillance.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire d'intégrer les bases de la communication bienveillante dans les transmissions avec l'équipe et les parents, d'identifier les éléments importants à transmettre, de renforcer ses capacités de communication et d'écoute et d'utiliser les bons outils pour une communication efficace au quotidien.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil (crèches, micro-crèches, haltes garderies, jardins d'enfant, RAM, MAM, LAEP ...), écoles maternelles, centres de loisirs, centres maternelles, établissements de la protection de l'enfance (Pouponnière, foyers...), structures spécialisées d'accueil d'enfants porteurs de handicap (crèches inclusives, hôpital de jours, service hospitaliers pédiatriques ...)

Pré requis

- Connaissances du développement de l'enfant et de l'adolescent
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les différents mécanismes de la communication
- Connaitre les enjeux de la relation en équipe et avec les parents
- Savoir communiquer dans la bienveillance
- Savoir utiliser les différents outils de transmissions
- Adapter les outils de transmissions à son interlocuteur
- Transmettre des informations objectives et utiles

Contenu et déroulé de la formation

- **Les mécanismes de la communication.**
 - Le schéma de la communication (émetteur, récepteur, bruits parasites).
 - La part du verbal, para-verbal et non-verbal (posture, regard, ton).
- **La Communication Non-Violente (CNV) au service de l'enfance.**
 - Observation vs Jugement.
 - Identifier les besoins derrière les émotions (les nôtres et ceux des parents).
 - La méthode OSBD (Observation, Sentiment, Besoin, Demande).
- **La co-éducation et la juste distance.**
 - Définition de la co-éducation : quelle place pour le parent ? pour les professionnels ?
 - Comprendre les attentes parentales.
 - Maintenir une posture professionnelle (empathie vs sympathie).
- **Le cadre des transmissions.**
 - Concepts et intérêts : Pourquoi transmet-on ?
 - Le cadre : Temps imparti, lieu de confidentialité, outils utilisés



- **Qu'est-ce qu'une "bonne" transmission ?**
 - Passer de l'interprétation à l'observation factuelle.
 - Sélectionner les informations utiles et adaptées aux différentes situations de transmissions
- **Transmissions en équipe vs Transmissions aux parents.**
 - L'importance du langage professionnel entre collègues.
 - Comment valoriser la journée de l'enfant auprès du parent en 3 minutes ?
- **Adapter sa communication aux situations spécifiques.**
 - Rédaction d'une transmission écrite autour de situations problèmes.
 - Annoncer un incident.
 - Gérer un conflit avec un parent.

Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Mis en situation professionnelle	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quizz réguliers durant la formation présentielle Evaluation des acquis à chaud Plan d'action personnalisé Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice, psychologue, ...)

Durée : 7 heures par jour - 2 jours, soit 14 heures de formation

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

Analyse des pratiques professionnelles en petite enfance

Les séances d'analyse des pratiques professionnelles offrent un espace de parole sécurisant et confidentiel, destiné aux professionnels de l'enfance. Ces temps de réflexion collective permettent de prendre du recul sur le quotidien, d'éclairer les situations vécues à la lumière du groupe, et de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants et aux familles.

Publics concernés :

- Professionnels soignants, éducatifs, d'encadrement
- Membres d'une même équipe, réseau ou fonction
- Établissement d'accueil de l'enfance

Pré requis :

- Travailler avec des jeunes enfants
- Connaissances sur le développement du jeune enfant

Objectifs pédagogiques

- Prendre du recul par rapport au quotidien avec l'appui du groupe
- Favoriser la distance émotionnelle
- Repérer les zones de danger (usure, stress, frustration, ...)
- Travailler sur sa posture professionnelle (impact des affects, analyse des projections, implication de l'intime dans le travail)
- Améliorer sa posture d'accompagnement et ses relations professionnelles (cohésion de groupe, constitution d'une identité/équipe, respect de la place de chacun)
- Créer un moment de partage et d'échanges entre professionnels dispersés géographiquement
- Prévenir les Risques Psychosociaux

Programme détaillé

Chaque séance dure 2h. Le calendrier des séances est fixé avec le client.

Chaque séance suit la même structure, à savoir :

Phase 0 :

Ouverture et définition des priorités

Émergence et choix d'une situation exposée puis analysée

Phase 1 : Le temps de l'exposé

Un volontaire présente le récit d'une situation professionnelle vécue qu'il veut questionner, qui lui a interrogée, éventuellement posé problème. Les autres participants écoutent.

Phase 2 : Le temps des questions

Les participants posent des questions à l'exposant pour recueillir plus d'éléments d'information sur la situation évoquée et sur son amont. ("vraies" questions et non conseils ou hypothèses déguisés).

Phase 3 : Emission d'hypothèses sur la situation et son amont, sur la pratique

L'animateur rappelle que l'on ne prodigue pas de conseils, mais que l'on émet des hypothèses de compréhension.

Les participants travaillent sur l'amont et le présent de la situation. Ils émettent des hypothèses pour la compréhension et éventuellement pour une recherche du modifiable sur l'amont.

Phase 4 : Conclusion

L'exposant reprend la parole pour dire quelque chose, ce qu'il veut, s'il le souhaite et ainsi conclure le temps d'analyse.

Phase 5 : Meta analyse

Les membres du groupe s'expriment sur ce qu'ils ont retenu, ce qui les a fait progresser (processus, contenu, émotions, projections, comportements, etc...).

Ils peuvent formaliser une méthodologie, un mode d'emploi, pour utiliser ce qu'ils ont appris au cours du GAP dans leur quotidien professionnel.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Moyens d'animations

Méthodologie d'animation des échanges, enrichie par les apports théoriques et analyses du formateur.

Moyens techniques

La formation se déroule en intra entreprise, dans les locaux fournis par l'employeur. La gestion de la salle (nombre de places suffisantes, conditions d'accueils satisfaisantes)

Suivi et évaluation

- Feuille de présence
- Questionnaire d'évaluation
- Evaluation de la satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance formés à la démarche d'APP (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice, psychologue, ...)

Durée : 6 heures en 3 sessions de 2h

Modalité : présentielle/Distanciel

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

Devenir responsable de structure, relever le défi en confiance !

Être responsable de structure petite enfance ne s'invente pas ! Gestion administrative, budgétaire et opérationnelle, approche pédagogique et managériale, suivi technique et respect des réglementations, tout un programme ! La formation vous permettra de comprendre les enjeux du poste de responsable et trouver une organisation de travail pour assurer vos missions sereinement !

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de maîtriser le pilotage administratif et budgétaire d'une structure, de coordonner le projet pédagogique et le management des équipes, et d'organiser son activité opérationnelle pour garantir le respect des réglementations tout en assurant ses missions de direction avec sérénité.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance d'encadrement (soignant, éducatif, gestionnaire)
- Établissement d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, haltes garderies...),

Prérequis

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs

- Maîtriser le cadre réglementaire, la gestion administrative, opérationnelle et financière de son établissement
- Connaître les différentes missions et responsabilités de son poste
- Savoir organiser son travail de responsable de structure
- Manager une équipe de façon bienveillante et efficace
- Être capable de prendre une direction de structure
- Connaître la démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Contenu et déroulé de la formation

- **L'environnement de travail**
 - La réglementation nationale et locale
 - Les obligations sanitaires et sécuritaires
 - Les écrits internes : projet d'établissement, règlement intérieur
- **L'organisation du travail**
 - Les différents outils pour une bonne gestion opérationnelle
 - La gestion des priorités et des situations de crise
 - La prise de décision
- **Le management**
 - La feuille de route managériale
 - La posture de responsable : motiver, soutenir et contrôler dans la bienveillance
 - La dynamique efficace et bienveillante du travail d'équipe
 - Les différents outils du management : entretiens individuels, la réunion, les CR
 - La communication managériale efficace, savoir dire
 - La délégation en toute sécurité

o **La démarche qualité**

- Finalités, objectifs et principes fondamentaux
- Tous concernés : une démarche pluridimensionnelle partagée
- Les outils et critères de l'évaluation
- La dynamique d'amélioration continue
- La mise en place d'une démarche qualité en structure

Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations Mise en situation Retour d'expérience Études de cas concrets	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Cas pratiques Salle de pratique Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quizz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice, psychologue, ...)

Durée : 7 heures par jour – 4 jours consécutifs – soit 28 h de formation

Délai : Cf. Planning annuel

Tarif : sur devis

Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière

Modalité : présentielle

Action de formation de perfectionnement et développement des compétences

Domaine de l'Éducation

Accessibilité Handicap

Version 2026

Le projet d'établissement dans tous ses états !

Le projet d'établissement est un support essentiel pour valoriser la qualité d'accueil offerte aux enfants en structure petite enfance. Au-delà des formalités, ce document doit être une réflexion vivante sur les pratiques professionnelles pour transmettre et pérenniser une approche bienveillante de l'accueil. Comment écrire ou actualiser un projet d'établissement : quelles sont les différentes étapes entre l'écrit et sa mise en place ? Quelles sont les valeurs fondamentales et leur traduction concrète au quotidien ? Un écrit dont l'objectif est de partager les bonnes pratiques et leur donner tout leur sens !

Projet, pédagogie, éducation, compétences, besoins, respect, normes, valeurs, sens, posture professionnelle, bienveillance, repères autant d'items abordés durant cette journée !

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de structurer les étapes de rédaction et d'actualisation du projet d'établissement, de traduire les valeurs éducatives en actions concrètes au quotidien, et de fédérer les équipes autour d'un document vivant pour pérenniser une démarche de qualité et de bienveillance en structure.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance d'encadrement (soignant, éducatif, gestionnaire)
- Établissement d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, haltes garderies...),

Prérequis

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs :

- Connaître la réglementation en vigueur sur le projet d'établissement
- Savoir définir les différentes parties composant le projet d'établissement
- Définir les valeurs en équipe de son projet d'établissement
- Identifier les informations utiles à récupérer pour sa rédaction
- Être capable de faire du lien et donner du sens à son contenu
- Maîtriser la méthodologie de l'écrit
- Savoir rendre compte des pratiques professionnelles quotidiennes dans l'écrit

Contenu et déroulé de la formation

- **Un projet, ses valeurs, ses ambitions et son cadre**
 - Tour d'horizon de la réglementation en vigueur
 - Ressources et informations utiles professionnelles
- **Les fondements du projet d'établissement**
 - Projet social, sens et cohérence locale
 - Projet éducatif et les valeurs professionnelles
 - Projet pédagogique, le quotidien des bonnes pratiques
 - Projet durable, l'engagement pour les générations futures
- **La méthodologie pour élaborer un projet d'établissement**
 - Plans et structuration d'un projet
 - Moyens de rédaction simples
 - Outils pour le suivi d'un projet dans la durée



Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations Mise en situation Retour d'expérience Études de cas concrets	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Cas pratiques Salle de pratique Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quiz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice)

Durée : 7 heures par jour – 2 jours consécutifs - soit 14 h de formation
Délai : Cf. Planning annuel
Tarif : sur devis
Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière
Modalité : présentielle
Action de formation de perfectionnement et développement des compétences
Domaine de l'Éducation
Accessibilité Handicap
Version 2026

La démarche qualité en petite enfance, oui mais... Pourquoi et comment ?

La qualité d'accueil et son évaluation représentent aujourd'hui un enjeu majeur et une obligation légale pour le secteur de la petite enfance. Depuis le 1er avril 2025, le décret 2025-304 impose à tout établissement d'accueil du jeune enfant d'intégrer un 4ème volet à son projet d'établissement dédié à l'évaluation de la qualité. Cette formation permet aux directrices de s'approprier ces outils pour transformer cette exigence en un levier de management participatif au service du bien-être de l'enfant et des familles.

Compétences visées

Les stagiaires seront en mesure de maîtriser le cadre réglementaire et les enjeux des dernières réformes des modes d'accueil. Ils sauront élaborer leur projet d'auto-évaluation de la qualité en définissant des indicateurs clés et les actions correctives concrètes. Ils adopteront une posture de réflexion critique pour animer une démarche qualité participative, incluant les équipes et les parents, au service de la qualité des pratiques et d'accueil au quotidien.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance d'encadrement (soignant, éducatif, gestionnaire)
- Établissement d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, haltes garderies...),

Prérequis

- Connaissance du cadre réglementaire lié aux EAJE.
- Occuper une fonction de responsable, de direction ou de coordination en structure d'accueil de jeunes enfants.

Objectifs

- Intégrer la nouvelle réglementation des modes d'accueil petite enfance.
- S'approprier les principes et la méthodologie de la démarche qualité.
- Élaborer une stratégie d'auto-évaluation de sa structure.
- Définir des critères et des indicateurs de qualité concrets.
- Définir les modalités de suivi et les actions correctives concrètes.
- Rédiger le volet qualité du projet d'établissement.

Contenu et déroulé de la formation

- **Définition et cadre légal**
 - Le concept de démarche qualité
 - La réglementation nationale et obligations actuelles
 - Les différents niveaux : charte, label, certification ...
- **La méthodologie de la qualité**
 - Les différentes étapes d'une démarche d'évaluation
 - Les supports qualité : questionnaire, référentiel ...
 - Le planning d'une évaluation qualité
- **Le pilotage d'une démarche qualité**
 - Formaliser ses engagements
 - La communication aux équipes
 - Une démarche participative et impliquante de l'équipe
 - La préparation des évaluations
 - La réalisation d'analyse de fonctionnement et d'organisation de la structure
 - L'élaboration et mise en place des axes d'amélioration

Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations Mise en situation Retour d'expérience Études de cas concrets	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Cas pratiques Salle de pratique Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quiz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice)

Durée : 7 heures par jour – 2 jours consécutifs - soit 14 h de formation
Délai : Cf. Planning annuel
Tarif : sur devis
Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière
Modalité : présentielle
Action de formation de perfectionnement et développement des compétences
Domaine de l'Éducation
Accessibilité Handicap
Version 2026

Face aux obligations réglementaires, construire des protocoles utiles et applicables !

Pour ne pas se perdre dans la jungle des protocoles et autres obligations réglementaires qui régissent les structures d'accueil petite enfance, une formation concrète pour se repérer et élaborer ses protocoles et procédures de manières efficaces, utiles et utilisables.

Compétences visées

Cette formation permettra au stagiaire de se repérer dans le cadre réglementaire des structures petite enfance, de concevoir des protocoles et procédures opérationnels adaptés à la réalité du terrain, et de garantir leur mise en œuvre effective pour assurer la sécurité et la conformité de l'établissement de manière efficace.

Publics concernés

- Tout professionnel de l'enfance (soignant, éducatif, d'encadrement) – 0/6 ans
- Établissement d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, haltes garderies...),

Prérequis

- Connaissances générales du développement de l'enfant
- Expérience professionnelle avec les enfants

Objectifs

- Connaitre la réglementation en vigueur des structures petite enfance en matière d'obligations réglementaires (sécurité, hygiène, santé, locaux ...)
- Savoir identifier les risques dans une structure
- Créer les protocoles nécessaires au bon fonctionnement d'une structure
- Répertorier et archiver les documents internes utiles
- Assurer la gestion et mise à jour périodique des documents obligatoires
- Accompagner l'équipe à la maîtrise des obligations dans les pratiques quotidiennes

Contenu et déroulé de la formation

- **Définition et cadre légal**
 - Les obligations réglementaires en structure petite enfance
 - La réglementation en vigueur
 - Les risques en petite enfance
 - Les différents types d'obligations : locaux, sanitaires, hygiène, encadrement ...
- **La méthodologie de l'évaluation des risques**
 - Les différentes étapes d'une démarche d'évaluation
 - Les supports : document unique et protocoles
 - La mise en place de l'évaluation des risques
 - L'élaboration et mise en place des axes d'amélioration
- **La responsabilité du directeur de structure**
 - Les différents champs de responsabilité engagés
 - Une responsabilité partagée et implication de l'équipe
 - L'étude de l'existant, la création et mise à jour des supports et documents obligatoires



Moyens pédagogiques	Outils d'animation	Outils d'évaluation
Temps théoriques Travaux en sous-groupe Expérimentations Mise en situation Retour d'expérience Études de cas concrets	Brainstorming, jeux Photos, vidéos Cas pratiques Salle de pratique Supports de formation Listing des ressources techniques et références bibliographiques	Quizz réguliers durant la formation présentielle Évaluation des acquis à chaud Questionnaire satisfaction

Intervenants et qualifications : formateurs petite enfance (EJE, psychomotricienne, infirmière puéricultrice)

Durée : 7 heures par jour – 2 jours consécutifs - soit 14h de formation
Délai : Cf. Planning annuel
Tarif : sur devis
Lieux : sur site en INTRA et salle de formation en INTER/ France entière
Modalité : présentielle
Action de formation de perfectionnement et développement des compétences
Domaine de l'Éducation
Accessibilité Handicap
Version 2026

Annexes

Conditions Générales de Vente

La Société RAINBOW AFC est un organisme de formations professionnelles dont l'activité est enregistrée sous le n° 27580078858 à la Préfecture de la région Bourgogne Franche Comté. Les formations sont dispensées sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat, en inter ou intra établissement. Dans les articles qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une prestation auprès de la Société RAINBOW AFC
- **CGV** : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous
- **Formation** : processus d'apprentissage pour le développement professionnel continu d'adultes
- **Formation inter établissement (INTER)** : session de formation réunissant des salariés et particuliers ayant lieu dans des locaux mis à disposition par la Société RAINBOW AFC
- **Formation intra établissement (INTRA)** : session de formation réunissant les salariés d'un même Client au sein de son établissement ou de locaux tiers mis à disposition
- **Contrat** : document contractuel conclu entre le Client, personne physique, et la Société RAINBOW AFC ayant pour objet de formaliser les conditions de réalisations de la prestation
- **Convention** : document contractuel conclu entre le Client, personne morale, et la Société RAINBOW AFC ayant pour objet de formaliser les conditions de réalisations de la prestation
- **Stagiaire** : personne physique qui participe à une formation
- **OPCO** : opérateurs de compétences

Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de prestations passées par un Client auprès de la Société RAINBOW AudiFormaConseil.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les Conditions Générales d'Achat du Client.

Article 1 - Nature des prestations de formation

Il s'agit de l'ensemble des actions de formations concourant à l'adaptation et au développement des compétences professionnelles proposées par la Société RAINBOW AFC.

Ces actions de formations rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail. « Les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L. 6313-1 sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. »

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau ou les besoins des Stagiaires. Les contenus des programmes de chaque formation sont fournis à titre indicatif.

Article 2 - Commande de la formation

Toute demande de formation fait l'objet (sous un délai de 8 jours ouvrés) :

- En inter établissement : soit d'un bulletin d'inscription pour les inscriptions individuelles (<http://rainbowafc.com/>), soit un devis pour les inscriptions employeur
- En intra établissement, un devis personnalisé pour une réponse ajustée au plus près des besoins identifiés de formation du Client.

Ces documents complétés, datés, signés avec la mention « Bon pour accord » et tamponnés par le Client valent acte d'engagement et sont à adresser par mail à : contact@rainbowafc.com

Le Client s'engage alors à avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur qui lui auront été envoyés ou qui sont accessibles sur le site de la Société RAINBOW AFC (www.rainbowafc.com).

A leur réception (sous un délai de 8 jour ouvré) est envoyé par mail :

- Soit une convention de formation professionnelle pour tout Client s'il est une personne morale (détenteur d'un n° de SIREN).
- Soit un contrat de formation pour tout Client s'il est une personne physique (inscription individuelle)

L'inscription est définitive après envoi par mail (à : contact@rainbowafc.com) par le Client de :

- Ces documents, convention ou contrat de formation, dument complétés, datés, signés avec la mention « Bon pour accord » et tamponnés par le Client
- Du paiement de la totalité du prix de la formation en inter établissement pour les inscriptions individuelles, de l'acompte de 30% pour les inscriptions employeur en intra établissement (sauf lors des prises en charge par un OPCO)

Dans le mois qui précède la date de la formation :

- Pour les formations en inter-établissement, un mail est adressé pour convocation au stagiaire avec l'ensemble des informations pratiques et utiles pour son bon déroulement (date, horaires, lieu ...)
- Pour les formations en intra établissement, un mail est adressé au Client ou un appel téléphonique est échangé pour finaliser l'organisation interne de la formation

À la demande du Client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.



Article 3 - Modification de la commande – report ou annulation d'inscription

Par le Client : s'il souhaite reporter ou annuler sa participation à la formation, le Client peut le faire en respectant les conditions suivantes:

- o Tout report ou toute annulation d'inscription à une formation devra être signalée par le Client par courriel (contact@rainbowafc.com) et doit être confirmé par courrier recommandé avec AR adressé au siège de la Société RAINBOW AFC - 49 route des pêcheurs - Vaussegrois 58140 Brassy.

Les conséquences financières des annulations sont les suivantes :

En cas de renoncement par le Client avant le début du programme de formation :

- o Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû
- o Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû
- o Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû
- o Toute formation commencée sera due intégralement par le Client
- o Aucun remboursement n'est effectué après la formation
- o Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Par la Société RAINBOW AFC :

- o En cas de modification du programme ou du planning de la formation, comme en cas d'annulation, (Si le nombre d'inscrits est insuffisant), la Société RAINBOW AFC s'engage à prévenir les Stagiaires dans les plus brefs délais
- o Pour les reports, pas de conséquences financières pour le Client
- o Toute annulation intervenant après le versement de l'acompte et ou du solde du montant de la formation donnera lieu à un remboursement
- o Aucune indemnité en lien avec des frais annexes engagés par le Client ne pourra être exigé auprès la Société RAINBOW AFC

La Société RAINBOW AFC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou des Stagiaires, en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure ou dans le cas de l'obligation d'application des dernières réglementations sanitaires nationales. Sont considérés ici comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, désastres naturels, les pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement de l'énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la Société RAINBOW AFC. Les Clients seront informés par mail et/ou téléphone selon le délai et ce jusqu'au matin même de la date de formation.

RAINBOW AFC cherchera à reprogrammer, dans la mesure du possible, et dans les meilleurs délais ladite formation concernée.

En cas d'annulation définitive de la formation par la Société RAINBOW AFC, il sera procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par la Société RAINBOW AFC, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation. Aucune indemnité ne pourra être due en raison d'une annulation du fait de la Société RAINBOW AFC.

Articles 4 - Prise en charge par des organismes financeurs

Le bénéficiaire s'engage à gérer son dossier directement auprès des organismes financeurs (OPCO, CAF ou autre) en cas de demande de prise en charge. Les demandes de subrogations ou de délégation de paiement ne sont pas acceptées par l'organisme de formation. En revanche, il met à la disposition du bénéficiaire les documents nécessaires à sa demande de prise en charge financière.

Article 5 - Facturation

Les tarifs sont entendus toute taxe comprise (TTC) pour les prestations de formation (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts). Les tarifs comprennent l'intégralité de la gestion administrative du dossier d'inscription et l'organisation de la prestation de formation.

Ils ne comprennent pas les déjeuners des Stagiaires, ni les frais de déplacement, d'hébergement et personnels engagés pour participer à une prestation.

Une facture sera établie et envoyée au Client à l'issue de la formation. Elle sera accompagnée des documents utiles (attestation de formation et d'une copie de la feuille d'émargement sur demande).

Article 6 - Modalités de paiement

Pour une formation au titre individuel, le paiement de la totalité du prix de la formation est à régler à l'inscription à signature du contrat de formation et ce avant le 1^{er} jour de la formation.

Pour une formation au titre employeur en intra ou en inter établissement, le paiement du prix de la formation est à régler en 2 temps :

- o Un acompte de 30% à la signature de la convention sauf lors de prise en charge OPCO
- o Le solde restant dû après exécution de la prestation, dans un délai de 30 jours à la date d'émission de la facture.

Le règlement s'effectue :

- o Prioritairement par virement bancaire sur le compte bancaire LCL de la Société RAINBOW AUDIFORMACONSEIL en précisant le nom du Client, le N° de devis/facture.

IBAN	FR 33 3000 2004 2400 0037 5334 G90
B.I.C	CRLYFRPP

- o Sinon sur demande par chèque libellé à l'ordre de la Société RAINBOW AFC en précisant le numéro de facture, le nom du Client et en l'adressant au siège : 49 route des pêcheurs Vaussegrois 58140 BRASSY.

Pour les inscriptions individuelles sans prise en charge, il est possible de procéder à un paiement en 3 fois sans frais. Ces modalités seront formalisées lors de la commande et par écrit entre l'organisme de formation et le stagiaire.



Article 7 : Retard ou défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant l'échéance au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).

En sus des indemnités de retard, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 60 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 du code du commerce).

La Société RAINBOW AFC aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la société RAINBOW AFC.

Article 8 - Engagement de la Société RAINBOW AFC

Les prestations de la Société RAINBOW AFC reposent sur un engagement de moyens et non de résultat. Il s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour y parvenir.

L'ensemble des contenus et supports disponibles sur le site de la Société RAINBOW AFC ou remis lors des formations ne peuvent être considérés comme une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités.

Article 9 - Responsabilités

La responsabilité de la Société RAINBOW AFC est garantie par une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la société d'assurance MAIF.

Le Client ou ses Stagiaires s'assure d'être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects qu'il pourrait provoquer durant la formation par son/leurs comportement(s) au préjudice de l'intervenant ou des autres Stagiaires.

Article 10 - Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des supports, de quelque nature qu'ils soient (contenus écrits, charte graphique, vidéos, documents ...) remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur dont la Société RAINBOW AFC est unique détentrice. En conséquence, le Client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter, en particulier en vue de l'organisation ou de l'animation de formations, tout ou partie de ces supports, sans l'accord préalable et écrit de la Présidente de la Société RAINBOW AFC.

Toute exploitation non autorisée de l'ensemble des supports, du site www.rainbowafc.com ou de quelconques éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

Article 11 - Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux formations, le Client (sauf si le règlement intérieur du client peut s'appliquer en intra établissement) ou le stagiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la Société RAINBOW AFC dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes disponibles sur le site de la Société RAINBOW AFC : www.rainbowafc.com.

Article 12- Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à la Société RAINBOW AFC sont utiles pour le traitement de l'inscription et la constitution du fichier Client de la Société RAINBOW AFC. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant sur simple demande.

La Société RAINBOW AFC s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client. Elle s'interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale.

Cependant, le Client accepte d'être cité par la Société RAINBOW AFC comme Client de ses formations. A cet effet, le Client autorise la Société RAINBOW AFC à utiliser son nom et logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et ses Clients, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Aussi, la Société RAINBOW AFC et le Client s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quel que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la prestation.

Article 13 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Société RAINBOW AFC et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Dijon.

Aurélia VERRIER
Présidente RAINBOW AFC,
01/01/2026



Règlement intérieur

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4, et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail.

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles de la vie individuelle et collective dans un groupe en formation. Il s'applique à tous les stagiaires de chaque formation, et ce pour toute sa durée.

Conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement. Ce présent règlement peut compléter le règlement du site dans un cas d'incomplétude de ce dernier.

Le règlement intérieur est à disposition des stagiaires avant la formation pour prise de connaissance (disponible sur www.rainbowafc.com et sur demande). Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et l'application de sanctions à son égard en cas d'observation de ce dernier à l'entrée en formation.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 – Principes généraux

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation, ainsi que toute consigne relative à l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire est tenu de laisser en bon état d'usage et de propreté l'ensemble des locaux mis à sa disposition durant la formation.

Article 3 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de la formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation et des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le **18** à partir d'un poste fixe ou le **112** à partir d'un téléphone portable et alerter l'intervenant et l'organisme de formation.

Article 4 – Boissons et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue sur le lieu de formation.

Article 5 – Interdiction de fumer et de vapoter

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans les lieux de formation. Vapoter est également interdit dans les locaux.

Article 6 – Prévention et Accident

Il est dans l'intérêt du stagiaire d'informer l'intervenant d'éventuels problèmes de santé (maux de dos, problèmes respiratoires, incapacités physiques, compensation handicap, etc..) afin de permettre, le cas échéant, un aménagement des exercices proposés.

Le stagiaire victime d'accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de l'accident avertit immédiatement au responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Dans le cadre de la prévention de la propagation du virus Covid-19, les stagiaires s'engagent à respecter la charte d'engagement du stagiaire-précautions sanitaire Covid-19, disponible à l'entrée en formation, élaborée à partir des consignes gouvernementales accessible sur le site <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19>.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 7 – Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le stagiaire s'engage à signer les feuilles d'émargement (matin/après-midi).

Sauf circonstances exceptionnelles et accord préalable de la direction de l'organisme de formation, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 8 – Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le représentant de l'organisme de formation et s'en justifier. Celle-ci en informe le financeur et l'employeur.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires de la part de l'employeur du stagiaire.

Article 9 – Accès aux lieux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation et en dehors des horaires de la formation
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services

Article 10 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire décente et confortable pour le bon déroulement des exercices pratiques.



Article 11 – Comportement

Il est demandé à tout stagiaire un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations. L'usage du téléphone portable est interdit durant la formation et placé en mode silence pour ne pas déranger la session en cours.

Il est demandé à chacun des stagiaires de respecter les règles de confidentialité en ce qui concerne les échanges dans le groupe, pour préserver un espace de confiance. Il est également attendu des stagiaires de participer et de s'impliquer dans la formation, au moment des échanges, des travaux de groupes ou des mises en situation.

Article 12 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par l'intervenant. Le stagiaire signale immédiatement à l'intervenant toute anomalie ou casse du matériel.

En fin de formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 13 – Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer, photographier ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel, sous peine de poursuites judiciaires.

Article 14 – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des Stagiaires

Chaque stagiaire doit prendre soins de ses effets personnels. RAINBOW AFC décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposée par les stagiaires dans ses locaux durant la formation.

SECTION 3 : SANCTIONS

Article 15 - Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régies par les articles R 6352-3 à R 6352-8 du code du travail et les articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail pour les sanctions pénales. Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 16 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés. Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 17 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle. L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

SECTION 4 : PUBLICITÉ

Article 18 : disponibilité du règlement intérieur

Le présent Règlement Intérieur est disponible et consultable sur le site de l'organisme de formation : www.rainbowafc.com

Le 01/01/2026
Aurélia VERRIER



RAINBOW AudiFormaConseil – SASU au capital de 1 000 euros

Cabinet d'audits et de Conseil et Organisme de formation

Aurélia VERRIER, Présidente

Adresse : 49 route des pêcheurs 58140 BRASSY

- Siret : 839 724 416 00012 (*Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers*)
- Numéro d'activité : 27580078858 (*DIRECCTE de la région Bourgogne Franche Comté*)
- N° TVA intracommunautaire FR 34 839724416
- Organisme de formation certifié QUALIOPi RNCQ-AC-V1-2019
- La certification qualité a été remise sous le N° 420755 au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION
- Accessibilité et compensation handicap :
 - Aurélia VERRIER - Référente handicap
 - 06 16 74 05 80
 - contact@rainbowafc.com

The Qualiopi logo consists of the word "Qualiopi" in blue, with "processus certifié" in smaller black text below it. To the right is a stylized red and blue arrow pointing right. Below the arrow is the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" with a small French flag icon to its left.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie : actions de formation

**Retrouvez toutes les informations
sur notre site :
rainbowafc.com**

